



PROCES VERBAL
séance du
Conseil Municipal
du mardi 30 avril 2013
18h30

Aujourd'hui mardi 30 avril 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 24 avril 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) - M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir M. Jean-François VALEGEAS) – M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE) - Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) – M. Jean-Marie MASSON (donne pouvoir à Mme Adjoua KOUAME) – M. Patrick BOMPOINT (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

ETAIENT ABSENTES

Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

- Lecture des pouvoirs
- Approbation du procès verbal de la séance du 11 avril 2013.

Les questions ci-après étaient inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR		
1	Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement - Modification de l'AP/CP 2012-2 pour l'aménagement du restaurant scolaire Jules Michelet	M. le MAIRE
2	Décision modificative n°1	M. le MAIRE
3	Composition du Conseil Communautaire suite à la loi du 16 décembre 2010	M. le MAIRE
4	Répartition des subventions au Clubs sportifs	Romuald CARRY
5	Stages sportifs – adoption du règlement intérieur	Romuald CARRY
6	Sauvegarde de l'Eglise Saint-Martin – avenant 3 au contrat de mandat avec GRAND COGNAC Communauté de Communes – participation financière de la Ville aux travaux	Claude GUINET
7	Convention entre VERALLIA et la Ville de COGNAC	Jean-François HEROUARD
8	Personnel – Modification du tableau des effectifs	Serge LEBRETON
9	Rapport sur table : Réaménagement de la voirie rue de Bellefonds – marché V2013.030 – (CAO le 26 avril 2013)	Jean-Marie MASSON
	QUESTIONS DIVERSES	

RAPPORT 1

AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT MODIFICATION AP/CP N° 2-2012 POUR LE RESTAURANT JULES MICHELET	2013.54
--	----------------

Par délibération n° 2012-02 du 26 janvier 2012, une autorisation de programme/crédits de paiement a été votée pour le réaménagement de la demi-pension du groupe scolaire Jules Michelet et la création d'une galerie en façade d'un bâtiment de l'école élémentaire, (délibération modifiée le 24 janvier 2013).

La conclusion d'avenants prenant en compte des impondérables et l'opportunité (*) de raccorder sur un compteur unique de type « tarif jaune » les deux établissements scolaires (primaire et maternelle), conduisent à réviser le montant de l'autorisation de programme et le crédit de paiement 2013 selon le tableau ci dessous :

(*) ce raccordement, s'il a un coût initial, générera des économies ; en effet, le coût de l'énergie sera moindre qu'aujourd'hui.

	Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel
Situation actuelle	711 000 ,00 €	480 943,21 €	230 056,79 €

	Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel
Modification + 10 000 €	721 000 ,00 €	480 943,21 €	240 056,79 €

Le crédit de paiement supplémentaire de 10 000 € sera inscrit au compte 23-2313-20-931 du projet de décision modificative n° 1-2013 présenté à ce même conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE la révision de l'AP/CP n° 2-2012 selon le tableau ci-dessus ;

MODIFIE le budget 2013 par décision modificative n° 1-2013 en ouvrant des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 € pour couvrir le crédit de paiement prévisionnel 2013.

RAPPORT 2

DECISION MODIFICATIVE N°1	2013.55
----------------------------------	----------------

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après pour le Budget Principal 2013 :

Dépenses de fonctionnement

<i>Au titre des subventions</i>		
Affectation de l'enveloppe subvention "sport pour tous" (solde après BP 2013 : 1 524 €)	65-6574-40	-274,00 €
ALJO Handball - 1 dossier	65-6574-40	39,00 €
Union Vélocipédique Cognaçaise - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
Aïkido Club de Cognac - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €

La Cognaçaise - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
UA Cognac Football - 1 dossier	65-6574-40	35,00 €
CCBB Basket - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
ACSG - 1 dossier	65-6574-40	40,00 €
Au titre des crédits des services		
Stages sportifs à la base plein air - budget de fonctionnement de 29 683 € suite au transfert de Grand Cognac	011-60623-021(5)	605,00 €
	011-611-021(5)	10 000,00 €
	011-6068-021(5)	500,00 €
	011-60632-021(5)	500,00 €
	011-60628-021(5)	200,00 €
	011-6247-021(5)	500,00 €
	012-64111-021(5)	17 378,00 €
Espaces Jeunes - complément fournitures alimentaires	011-60623-4225	2 000,00 €
Travaux Golf de Cognac - transfert en section d'investissement pour la mise en conformité	011-615223-02032	-3 616,70 €
Arrens - achat de petit outillage - transfert de la section d'investissement	011-60632-423	500,00 €
Travaux en régie complémentaires - BP 203 000 € - transferts de la section d'investissement (part fourniture)		
Espaces verts - Propreté : enveloppe annuelle pour remplacement végétaux	011-6068-823	10 000,00 €
Espaces verts - Propreté : mobilier urbain	011-6068-821	10 000,00 €
Espaces verts - Propreté : jalonement	011-6068-821	10 000,00 €
Sports : maintenance sur installations	011-6068-412	5 000,00 €
Sports : remplacement lampes sur terrains	011-6068-412	5 000,00 €
Bâtiments généraux : maintenance du patrimoine	011-6068-02032	5 000,00 €
Bâtiments généraux : ST sanitaires des ateliers	011-6068-02032	3 800,00 €
Bâtiments généraux : ARRENS maintenance du patrimoine	011-6068-423	14 800,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : travaux en régie divers écoles	011-60682-20	19 500,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : école maternelle des Borderies, remise en état de la clôture	011-60682-20	6 700,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "La Férie"	011-60682-4222	3 000,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "Le Petit Parc"	011-60682-4221	1 000,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux dans les structures de petite enfance	011-6068-64	1 000,00 €
Bâtiments généraux - transfert en investissement suite à prévision initiale en régie	011-6068-02032	-5 000,00 €

Autres dépenses de fonctionnement		
Remboursement des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants	014-7391172-01	722,00 €
Adhésion au SYMBA - délibération n° 2012-121 du 27/09/2012 - changement d'imputation comptable	011-6281-0210	-2 300,00 €
	65-6554-831	2 104,00 €
Régularisation comptable - état de l'actif du 31/12/2012	011-6188-02032	239,08 €
Régularisation comptable - annulation du titre émis/2012 pour la vente de la piste de glace	67-673-01	4 100,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023-023-01</i>	<i>12 208,31 €</i>
	Total dépenses fonctionnement	135 439,69 €

Recettes de fonctionnement

Stages sportifs - participation des familles, prestations de service ordinaire CAF et MSA	70-7067-021(5)	25 200,00 €
	74-7478-021(5)	5 880,00 €
Espaces jeunes - participations des familles complémentaires	70-7066-422(5)	2 000,00 €
Participation du FIPHFP pour du mobilier - transfert en section d'investissement	74-7478-01	-4 000,00 €
Dotation de solidarité rurale - ajustement de la prévision 55 683 € suite à la notification 54 707 €	74-74121-01	-976,00 €
Mandats annulés sur exercice précédent	77-773-01	11 000,00 €
Régularisation comptable - réémission du titre pour la vente de la piste de glace	77-7788-01	4 010,00 €
Produits exceptionnels divers	77-7788-01	2 525,69 €
<i>Valorisation des travaux en régie complémentaires (part fournitures)</i>	<i>042-722-01</i>	<i>89 800,00 €</i>
	Total recettes fonctionnement	135 439,69 €

Dépenses d'investissement

Création d'un réseau de fibres noires inter-bâtiments	21-2183-0201-1201	-4 000,00 €
	23-2313-02032-927	4 000,00 €
Logement école maternelle Jules Michelet - renforcement plancher	23-2313-20-931	-15 000,00 €
	23-23134-02032-927	15 000,00 €
Mise aux normes du chauffage dans divers bâtiments communaux : Bibliothèque - Espace 3000 - Foyer A. de Raimond - Musées des Arts du Cognac - Palais des Congrès	23-2313-02032-1283	-25 503,93 €
	23-2313-321-1261	6 989,24 €
	23-2313-91-1221	6 668,65 €
	23-2318-61-1143	3 387,49 €
	23-2313-322-1173	1 794,00 €
	23-2313-332-1191	6 664,55 €
Salle Pierre Lucquiaud - mise en conformité de l'alarme	23-2313-412-1175	-196,14 €
	23-2313-411-1225	196,14 €
Espace 3000 - mise en conformité de l'alarme	23-2313-02032-927	-1 852,20 €
	23-2313-91-1221	1 852,20 €
Couvent des Récollets - mise en conformité de l'alarme	23-2313-02032-927	-2 182,70 €
	23-2313-332-1281	2 182,70 €

	23-2313-02032-1283	-23 270,36 €
	23-2313-02032-927	3 642,12 €
Mise aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments communaux : Halte de Nuit - Salle P.Lucquiaud - Salle Aikido - Centre Social de Crouin - Cuisine Centrale - Parc des Sports	23-2313-412-1175	7 311,75 €
	23-2313-4123-1175	3 853,51 €
	23-2313-524-1241	1 583,66 €
	23-2313-251-1234	3 109,60 €
	23-2313-412-1219	3 769,72 €
Square du Pont Neuf - changement imputation comptable	23-2315-822-928	-7 000,00 €
	23-2313-823-841	7 000,00 €
Entrée Ville avenue de Royan - changement imputation comptable	23-2313-02032-927	-30 000,00 €
	20-2031-8242-1180	30 000,00 €
Golf du Cognac - mise en conformité - crédits de la section de fonctionnement	23-2313-4147-1274	3 616,70 €
Sauvegarde de l'Eglise St Martin - contrat de mandat avec Grand Cognac - avenant n° 3 (fait l'objet d'un rapport spécifique à ce même conseil)	23-23181-02032-927	1 100,45 €
Subvention d'équipement - régularisation comptable	20-204412-02122-1292	-20 000,00 €
	20-204182-02122-1292	20 000,00 €
Acquisition immeuble Bd Oscar Planat + frais d'agence + frais acte ((délibération n° 2013-06 du 24/01/2013)	21-2115-02032-1199	8 500,00 €
AP/CP n° 2-2012 - crédit de paiement 2013 complémentaire (fait l'objet d'un rapport spécifique à ce même conseil)	23-2313-20-931	10 000,00 €
Acquisition machine à peinture et d'un souffleur à main pour le marquage au sol	21-2188-822-1253	9 200,00 €
Arrens - achat de petit équipement - transfert en fonctionnement	23-2313-423-1284	-500,00 €
Travaux de sécurtié à la déchetterie - avenant n° 1	23-2313-812-1263	1 172,00 €

Travaux en régie complémentaires

Espaces verts - Propreté : maintenance	23-2313-823-841	-10 000,00 €
Espaces verts - Propreté : mobilier urbain	21-2188-821-1187	-10 000,00 €
Espaces verts - Propreté : jalonnement	21-2188-821-1187	-10 000,00 €
Sports : maintenance sur installations	23-2313-412-1175	-5 000,00 €
Sports : remplacement lampes sur terrains	23-2313-412-1175	-5 000,00 €
Bâtiments généraux : maintenance du patrimoine	23-2313-02032-927	-5 000,00 €
Bâtiments généraux : ST sanitaires des ateliers	23-2313-02032-927	-3 800,00 €
Bâtiments généraux : ARRENS maintenance du patrimoine	23-2313-423-1284	-14 800,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : travaux en régie divers écoles	23-2313-20-931	-19 500,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : école maternelle des Borderies, remise en état de la clôture	23-2313-20-931	-6 700,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "La Férie"	23-2313-20-931	-3 000,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "Le Petit Parc"	23-2313-20-931	-1 000,00 €
Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux dans les structures de petite enfance	23-2313-20-931	-1 000,00 €
<i>Espaces verts - Propreté : enveloppe annuelle pour remplacement</i>	<i>040-2313-823 (841)</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Espaces verts - Propreté : mobilier urbain</i>	<i>040-2188-821(1187)</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Espaces verts - Propreté : jalonnement</i>	<i>040-2188-821(1187)</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Sports : maintenance sur installations</i>	<i>040-2313-412 (1175)</i>	<i>5 000,00 €</i>
<i>Sports : remplacement des lampes sur les terrains</i>	<i>040-2313-412 (1175)</i>	<i>5 000,00 €</i>
<i>Bâtiments généraux : maintenance du patrimoine</i>	<i>040-2313-02032 (927)</i>	<i>5 000,00 €</i>
<i>Bâtiments généraux : ST sanitaires des ateliers</i>	<i>040-2313-02032 (927)</i>	<i>3 800,00 €</i>
<i>Bâtiments généraux : ARRENS maintenance du patrimoine</i>	<i>040-2313-423 (1284)</i>	<i>14 800,00 €</i>
<i>Pôle Education Jeunesse Séniors : travaux en régie divers écoles</i>	<i>040-2313-20 (931)</i>	<i>19 500,00 €</i>
<i>Pôle Education Jeunesse Séniors : école maternelle des Borderies, remise en état de la clôture</i>	<i>040-2313-20 (931)</i>	<i>6 700,00 €</i>
<i>Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "La Férie"</i>	<i>040-2313-20 (931)</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux ALSH "Le Petit Parc"</i>	<i>040-2313-20 (931)</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>Pôle Education Jeunesse Séniors : divers travaux dans les structures de petite enfance</i>	<i>040-2313-20 (931)</i>	<i>1 000,00 €</i>
Bâtiments généraux - annulation des travaux en régie prévus au BP 2013 pour la sécurité et mises aux normes des ERP - les travaux vont être réalisés par un prestataire	040-2313-02032 (927)	-5 000,00 €
	23-2313-02032-1283	5 000,00 €

Autres dépenses		
Régularisation comptable de l'avance sur marché - Requalification des Espaces Publics des Cités des Rentes et de l'Air	041-2313-8243 (1299)	3 193,39 €
Régularisation comptable de l'avance sur marché - Réaménagement de la demi-pension du groupe scolaire Jules Michelet - lot 10	041-2313-20 (931)	2 539,73 €
Régularisation comptable des avances sur marchés de 2001 à 2011 figurant au compte 238 de l'état de l'actif du 31/12/2012	041-238-814 (929)	6 728,58 €
	041-238-822 (928)	72 579,51 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2009 et 2010 - pôle des musiques actuelles	041-21318-3140 (927)	35 748,35 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2007 - site Monnet	041-21318-90 (1275)	317,44 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2006 - Musées des Arts du Cognac	041-21318-322 (1173)	2 531,69 €
	Total dépenses d'investissement	156 727,84 €

Recettes d'investissement

Taxe locale d'équipement	10-10223-01	12 000,00 €
EDF - aide à l'investissement sur l'installation de matériel économe en énergie	13-1328-02032	4 000,00 €
Participation du FIPHP pour du mobilier - transfert de la section de fonctionnement - notification du 25/02/2013)	13-1328-01	4 641,76 €
Régularisation comptable - état de l'actif du 31/12/2012	20-2032-8242 (1180)	239,08 €
Régularisation de l'avance sur marché - Requalification des Espaces Publics des Cités des Rentes et de l'Air	041-238-8243 (1299)	3 193,39 €
Régularisation de l'avance sur marché - Réaménagement de la demi-pension du groupe scolaire Jules Michelet - lot 10	041-238-20 (931)	2 539,73 €
Régularisation comptable des avances sur marchés de 2001 à 2011 figurant au compte 238 de l'état de l'actif du 31/12/2012	041-238-814 (929)	6 728,58 €
	041-238-822 (928)	72 579,51 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2009 et 2010 - pôle des musiques actuelles	041-2031-3140 (927)	35 748,35 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2007 - site Monnet	041-2033-90 (1275)	317,44 €
Régularisation des frais d'études et d'insertion de 2006 - Musées des Arts du Cognac	041-2033-322 (1173)	2 531,69 €
Virement de la section de fonctionnement	021-021-01	12 208,31 €
	Total recettes d'investissement	156 727,84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Cognac de toutes nos forces) vote les mouvements budgétaires ci-dessus pour le Budget Principal 2013.

Arrivée de Mme Adjoua KOUAME

RAPPORT 3

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010

2013.56

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste (projet de loi modificatif en cours de discussion actuellement au Parlement).

Cette loi de 2010 instaure donc de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

Sur la base d'une répartition à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne (le droit commun), le conseil communautaire de Grand Cognac serait composé de 39 délégués.

Mais la loi Richard du 31 décembre 2012 permet d'augmenter cette composition de base de 25% maximum et ceci sous condition d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux (soit deux tiers de la population représentant la moitié des communes ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population).

Il est donc proposé de porter la composition du conseil communautaire à 43 membres.

- Pour les trois principales communes, un nombre de représentants en fonction de la répartition obtenue à la proportionnelle de droit commun (Cognac 19 représentants, Châteaubernard 5 représentants et Cherves Richemont 3 représentants).
- Pour les autres communes de plus de 1000 habitants, 2 représentants (Boutiers Saint Trojan, Louzac Saint André, Merpins, Saint Brice et Saint Sulpice de Cognac).
- Pour les communes de moins de 1000 habitants un représentant (Ars, Bréville, Gimeux, Javrezac, Mesnac, Saint Laurent de Cognac).

Chaque commune doit se prononcer sur cette composition avant le 30 juin 2013.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
SE PRONONCE favorablement sur la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire telle que décrite ci-dessus.**

RAPPORT 4

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS

2013.57

Vu la subvention de 37 200 € votée par notre Assemblée à l'occasion de l'examen du Budget Primitif,

Vu la proposition de l'Office Municipal des Sports, validée par la Commission des Sports,

Il y aurait lieu que Conseil Municipal adopte la répartition telle qu'elle figure ci-dessous.

Clubs sportifs	2009	2010	2011	2012	Demandes 2013	Proposition OMS	Proposition VILLE
ACERS	600 €	600 €	640 €	550 €	550 €	550 €	550 €
AC SPORTS DE GLACE	500 €	500 €	500 €	500 €	1 000 €	500 €	600 €
AIRID CLUB DE COGNAC	500 €	0 €	0 €	400 €	1 000 €	600 €	600 €
AILES COGNACAISES	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 800 €	1 600 €	1 500 €
AMICALE BOULISTE DE COGNAC	400 €	450 €	400 €	400 €	500 €	300 €	400 €
AS PARALYSES ET AMPUTES	1 000 €	600 €	0 €	0 €	Dossier non transmis		
AS SOUDOIS CHARENTAIS	420 €	430 €	440 €	Absence dossier	400 €	0 €	0 €
BILLARD CLUB COGNACAIS	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	0 €
CENTRE EQUESTRE DE COGNAC	5 000 €	5 000 €	5 200 €	6 000 €	Transfert CDC Grand Cognac		
CERCLE DE L'EREE	4 950 €	4 950 €	5 100 €	5 100 €	5 100 €	5 000 €	5 100 €
CLUB BOULISTE COGNACAIS	800 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CLUB COGNACAIS BOXE FRANCAISE	500 €	0 €	0 €	0 €	Dossier non transmis		
CLUB DES DAUPHINS COGNACAIS	5 700 €	5 700 €	5 700 €	5 700 €	10 000 €	6 560 €	6 710 €
COGNAC BADMINTON	250 €	500 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
COGNAC CANOE CLUB	1 600 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	Transfert CDC Grand Cognac		
COGNAC CYCLOTOURISME CLUB	300 €	250 €	200 €	0 €	200 €	200 €	200 €
COGNAC KARTING LOISIRS					4 000 €	0 €	0 €
COGNAC QUAD FIELD DRIVERS	700 €	500 €	500 €	450 €	600 €	550 €	550 €
COGNAC TENNIS CLUB	6 800 €	6 800 €	6 800 €	1 500 €	Transfert CDC		
COGNAC VOLLEY LOISIRS					350 €	350 €	0 €
FOOTBALL AMERICAN	1 000 €	1 000 €	1 000 €	850 €	1 000 €	850 €	850 €
FOOTBALL CLUB DE COGNAC	1 500 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650 €	650 €	950 €	800 €	800 €	800 €	800 €
KARATE SELF DEFENSE					1 000 €	0 €	0 €
PARACHUTISME SPORTIF	0 €	0 €	0 €	0 €	Dossier non transmis		
PREMIERE COMPAGNIE D'ARCHERS	800 €	800 €	800 €	800 €	Transfert CDC Grand Cognac		
RANDONNEURS DU COGNACAIS	330 €	0 €	0 €	0 €	Dossier non transmis		
SABOTS VERTS	1 000 €	950 €	950 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
SOCIETE DE TIR DE COGNAC	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	Transfert CDC Grand Cognac		
TAEKWONDO COGNAC	0 €	520 €	520 €	700 €	640 €	640 €	640 €
TEAM CHARENTAIS TRIATHLON	1 000 €	1 250 €	1 600 €		Suivi Ville de Cognac		
U.A.M. TERROPHILIE MUSCULATION	1 000 €	1 450 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
U.A.C. TENNIS DE TABLE	8 000 €	8 000 €	8 000 €	10 150 €	8 200 €	8 200 €	8 200 €
U.V. COGNAC	5 500 €	5 600 €	5 000 €	4 800 €	5 000 €	4 800 €	4 800 €
TOTAL	54 000 €	54 000 €	54 000 €	49 400 €	48 140 €	37 200 €	37 200 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la répartition telle qu'elle figure ci-dessus.

RAPPORT 5

STAGES SPORTIFS

2013.58

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville, des stages sportifs pour les enfants de 8 à 14 ans seront organisés pendant les vacances scolaires et l'Ecole Municipale des Sports sera chargée de la coordination technique, administrative et pédagogique du projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur tel qu'il est joint en annexe, afin que tout participant au stage sportif ou son représentant légal reconnaisse en avoir pris connaissance, en accepte les termes et soit conscient qu'il pourra lui être opposé à toutes fins utiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
ADOpte le règlement joint en annexe.

RAPPORT 6

SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN AVENANT N°3 AU CONTRAT DE MANDAT AVEC GRAND COGNAC Communauté de Communes PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX TRAVAUX

2013.59

Par contrat de mandat du 17 mars 2008, la Ville de Cognac a confié à la Communauté de Communes de Cognac (GRAND COGNAC) le soin de réaliser les travaux de restauration de l'église Saint-Martin de Cognac.

Par délibération du 29 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de mandat visé ci-dessus, définissant la clé de répartition financière de l'opération au stade de l'APD. faisant ressortir pour la Ville de Cognac une participation financière de 63 976,18 € HT.

Par délibération du 20 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 définissant la clé de répartition financière de l'opération suite à l'attribution des marchés aux entreprises, portant pour la Ville de Cognac sur un montant de 72 034,31 € HT.

L'opération étant achevée, GRAND COGNAC sollicite le paiement de la participation de la Ville pour un montant de 75 934,76 € HT, objet de l'avenant n°3 arrêtant le financement final de l'opération de restauration de cet édifice.

Il est précisé que l'avenant n°3 d'un montant de 75 934,76 € H.T. prend en compte l'avenant n°1 au lot n°2 pour un montant de 2 806,56 € HT, les révisions de prix, la prise en compte des frais réels des missions de contrôle et d'insertions.

Ce dossier, présenté à la Commission d'Aménagement Durable du 10 avril 2013 a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mandat avec GRAND COGNAC pour les travaux de sauvegarde de l'église Saint-Martin,**
- **ACCEPTE de participer financièrement aux travaux relevant de sa compétence pour un montant de 75 934,76 € HT,**
- **VOTE les crédits complémentaires prévus à cet effet dans la décision modificative présentée à ce même Conseil municipal.**

RAPPORT 7

CONVENTION ENTRE VERALLIA ET LA VILLE DE COGNAC
--

2013.60

La structure VERALLIA de Saint Gobain Emballage souhaite connaître la température de ses eaux de refroidissement avant rejet dans le milieu naturel.

S'agissant d'eaux non chargées, elles empruntent le réseau des eaux pluviales de la Ville de Cognac pour un rejet en Charente dans le secteur de St Martin (à l'aval de la station d'épuration).

Il est proposé de signer une convention qui permettra à la société VERALLIA de disposer d'un regard de visite -au plus près du fleuve- pour y faire installer les appareils de mesure de la température des effluents.

Comme l'exploitation du réseau a été confiée par la Ville à VEOLIA, c'est cette entreprise qui, pour le compte et aux frais de VERALLIA, interviendra pour la mise en place et l'entretien du dispositif de mesure. Les personnels de VERALLIA, quant à eux, ne sont autorisés qu'à récupérer les enregistrements.

La période de validité de cette convention couvre la période comprise entre le 1er Mai 2013 et le 31 décembre 2014.

Cette demande, présentée à la Commission d'Aménagement Durable du 10 avril 2013 a reçu un avis favorable, sous réserve que les résultats des enregistrements soient communiqués à la Ville sans délai.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'entreprise VERALLIA.**

RAPPORT 8

PERSONNEL VILLE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	2013.61
--	----------------

Comme suite aux recrutements, aux avancements de grade et promotions internes, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} avril 2013 dans les conditions suivantes :

CREATION DE POSTES – TITULAIRES
Filière administrative : 2 postes d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
SE PRONONCE favorablement sur la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus.**

RAPPORT 9

RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE BELLEFONDS ATTRIBUTION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE V 2013.030	2013.62
--	----------------

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal, l'attribution du marché de réaménagement de la voirie rue de Bellefonds.

Le marché comprend un lot unique.
Les variantes libres sont possibles et doivent être conformes au CCTP.

Le marché pourra recourir aux options comme les marchés complémentaires et/ou les marchés similaires.

Le montant est un prix unitaire tel qu'il apparaît dans le bordereau des prix et le détail quantitatif.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence sur le site du BOAMP, le 28 mars 2013 et dans les annonces du journal SUD OUEST, le 30 mars 2013.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 avril 2013 avant 17H.

La variante de la société EIFFAGE ne répond pas au CCTP, elle est non conforme et par conséquent, elle n'a pas été analysée.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 26 avril 2013 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché à la société suivante :

- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Ets Poitou Charentes Limousin – ZAC de la Belle aire Nord – rue Christophe COLOMB – 17441 AYTRE CEDEX – représentée par Monsieur Christophe GALINET – Directeur d'établissement - pour la solution de base d'un montant de 489 716,01 € TTC.

Le montant global du marché de travaux s'élève à : **409 461,55 € HT soit 489 716,01 € TTC.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'attribution de ce marché à la société suivante :

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Ets Poitou Charentes Limousin

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

☺

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les Membres,

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

The image shows the official seal of the Mayor of Cognac, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE COGNAC' and '1797'. A handwritten signature in black ink is written over the seal. Below the signature, the name 'Michel GOURINCHAS' is printed in a bold, sans-serif font.